

La CEDH condamne le gouvernement turc pour discrimination envers les Alevi



En Turquie sur les 70 millions d'habitants , au moins 15 millions de Turcs sont adeptes de la version hétérodoxe de l'islam , c'est-à-dire qu'ils sont Alevi.

203 Turcs alevi ont saisi la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) pour discrimination .

La grande chambre de la Cour vient de rendre son arrêt .

Elle invite le gouvernement turc à mettre les fidèles alevi sur un pied d'égalité avec ceux de l'islam sunnite, qui ont le soutien des pouvoirs publics en Turquie, grâce à la "Direction des affaires religieuses".

."Quelle que soit la place de la confession alevi dans la théologie musulmane, celle-ci constitue une conviction religieuse profondément enracinée dans la société et l'histoire turques" déclare la CEDH.

Ne pas reconnaître le culte alevi comme confession à part entière, le prive de la personnalité juridique, de financements publics, de dons des fidèles et de tous les droits accordés à l'islam sunnite, qui est "presqu'entièrement subventionné par "l'Etat" turc", estiment les juges européens.

L'arrêt , rendu par la grande chambre de la Cour européenne des droits de l'homme, est définitif .

La confession alévie se base sur des éléments chiites, chamanistes et mystiques.

Ils ne font pas les cinq prières quotidiennes, ne vont pas à la mosquée mais dans des cemevi (prononcer«djemevi») (littéralement « maison de [cem](#) »), le lieu de culte des [Alevis](#))

source : La Croix, Le Figaro